



Municipalité de  
**Pontiac**

## AVIS PUBLIC

### **AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC** **Intéressés par le « règlement d'emprunt 04-22 décrétant des** **dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 550 000,00 \$** **pour l'acquisition de véhicules**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le **«RÈGLEMENT D'EMPRUNT 04-22 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 550 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES»** a été adopté le 8 mars 2022 et est entré en vigueur le 24 mars 2022, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-deux.

M. Pierre Saïd

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 24<sup>e</sup> jour de mars deux-mille vingt-deux.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-deux.

M. Pierre Saïd

Directeur général et secrétaire-trésorier